

ANNEE 1963
-:-:-

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

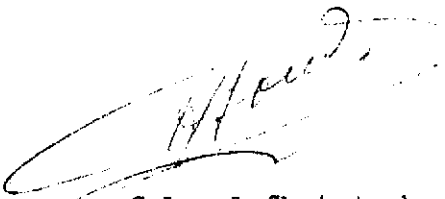
VU l'Ordonnance N°1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant suppression d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire de la République, et l'ordonnance N°17/GPRD/SGG du 4 Décembre 1963 qui l'a modifiée,

D E C R E T :

Article 1er - Monsieur François APLOGAN, Commissaire Général au Plan, est nommé Ministre-Délégué au Plan.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 14 Décembre 1963


Colonel Christophe SOGLO

Ampliations :

Présidence	15
Ministères	5
Plan	2
Intéressé	1
SGG	5
JORD	1